

Demande de projet

Informations générales

Département: DFS

Service / Office: SCSP /

Nom du projet: Prévenir l'isolement chez les 65+

Description du projet

Objet, situation initiale, contexte, motivation et délimitation du projet

SITUATION INITIALE / CONTEXTE

Les personnes âgées constituent le groupe démographique dont la croissance est la plus forte. Le nombre de personnes atteignant un âge avancé n'a jamais été aussi important qu'actuellement. Les femmes et les hommes qui parviennent aujourd'hui à l'âge de la retraite en Suisse ont encore un quart de leur vie devant eux. Avec le faible taux de natalité et l'espérance de vie en hausse, le vieillissement de la population va se poursuivre à l'avenir. Si la population suisse vieillit, elle reste dans sa grande majorité plus longtemps en bonne santé. Cela grâce à suffisamment d'activité physique et une alimentation équilibrée. Les ressources personnelles (confiance en soi) et sociales (intégration sociale) sont d'autres facteurs bénéfiques à la santé psychique¹.

C'est pour cette raison que dans le domaine des personnes âgées, Promotion Santé Suisse - PSCH se concentre sur la promotion de l'activité physique, l'alimentation équilibrée et la santé psychique. En matière de santé psychique, l'intégration sociale est particulièrement importante. L'isolement a en effet des conséquences graves au niveau social et sanitaire. Il est aussi nuisible que le tabac ou le surpoids, en termes de morbidité et de mortalité. La promotion de l'intégration sociale et des ressources sociales est donc particulièrement importante chez les personnes âgées.

PSCH soutient les cantons qui souhaitent atteindre ces objectifs par la mise sur pied de programmes d'action cantonaux PAC 65+. Jusqu'à présent, peu de projets ont sollicité le fonds de soutien de projets. C'est pourquoi la fondation PSCH souhaite apporter un soutien supplémentaire aux cantons dans ces trois domaines durant la période 2019-2022.

Le présent projet répond à cet appel à projet lancé par PSCH. Pour un tel projet de proximité et d'atteinte des populations les plus isolées, la participation de partenaires forts comme les communes, via leur association faitière l'Association des Communes Neuchâteloises (ACN) et le soutien du Réseau urbain neuchâtelois (RUN) est indispensable. Une collaboration avec l'Université de Neuchâtel a également été recherchée pour participer à la réalisation du projet et documenter le processus et son évolution. Cela notamment en établissant des ponts avec le projet sur le point de démarrer de la chercheuse Tania Zittoun « Homage », financé par le Fonds National Suisse (FNS), mené en collaboration avec Michèle Grossen (Université de Lausanne) qui porte sur les modes de logement des personnes âgées dans le Canton de Neuchâtel, ainsi qu'avec le projet récemment terminé mené par Ola Söderström, également financé par le FNS, sur les liens entre vie urbaine et psychose (*Understanding the relations between psychosis and urban milieus : an experience-based approach*).

Les axes de travail proposés par PSCH pour répondre à l'appel sont :

1. Le renforcement des réseaux de soutien à petite échelle
2. Le renforcement de la santé psychique des personnes âgées
3. La promotion d'une alimentation équilibrée

¹ Promotion Santé Suisse, rapport 5, *Santé et qualité de vie des personnes âgées*. Bases pour les programmes d'action cantonaux, p.8

4. Atteindre les personnes âgées socialement défavorisées

Le public cible de ce projet est donc la population **des 65+ directement**, en complémentarité des démarches cantonales portant sur les proches-aidants (voir notamment le projet « Aider les proches-aidants » qui est en liste pour un soutien du fond de Prévention dans le domaine des soins. Il s'agira notamment de cibler les 65+ plus isolées, c'est-à-dire bénéficiant de peu voire pas de soutien social.

D'un point de vue méthodologique, pour tous les axes proposés par PSCH, il est recommandé de favoriser la participation des groupes cibles, de coordonner et favoriser la mise en réseau, enfin de multiplier les offres existantes.

OBJECTIF général

Prévenir l'isolement, promouvoir l'intégration sociale et la promotion de la santé chez les 65+

OBJECTIFS spécifiques (dans l'ordre de priorité)

A. Renforcer les réseaux de soutien à petite échelle

D'ici 2022, au moins trois communes ou quartiers du canton de Neuchâtel auront élaboré de manière participative et mis en œuvre un plan d'action luttant contre l'isolement social des 65+, développant les réseaux de soutien à petite échelle et en assurant une promotion active.

1. Documenter de manière spécifique et participative autant les difficultés d'accès à l'espace public que les ressources locales favorisant les rencontres, les activités collectives et les liens informels.
 - a. Fait en collaboration avec les communes et Pro Senectute pour le recrutement des personnes âgées
 - b. Méthodologie et mise en œuvre par UniNE incluant
 - i. Observations et analyse du quartier et de la commune par les chercheuses/eurs
 - ii. Manifestation participative de lancement de l'étude et de sensibilisation des personnes concernées
 - iii. Parcours du quotidien commentés avec les 65+
 - iv. Entretiens avec des 65+ et des multiplicateurs (travailleurs à domicile, proches-aidants, acteurs socio-économiques)
 - v. Géolocalisation des ressources sociales (en complémentarité avec l'application « proche-aidants »)
2. Établir sur la base du travail en point 1 un inventaire des ressources disponibles dans ces communes ou quartiers pour les 65+ les plus isolés. Manifestation de restitution et d'enrichissement des résultats par focus-group. (65+, professionnel-le-s, multiplicateur-trice-s)
3. Dresser un plan d'action pour les communes ou quartiers définis (plan axé sur la méthodologie décrite dans *"Promouvoir l'intégration sociale des personnes âgées dans les communes, PSCH, 2017"*) intégrant au minimum :
 - Une sensibilisation des multiplicateur-trice-s actif-ve-s dans la commune ou quartier concerné sur le thème de la solitude, de l'isolement social et des ressources à disposition ;
 - Des recommandations pour rendre l'espace public plus accessible et favorable à la rencontre notamment pour les personnes âgées plus isolées (explorer des initiatives comme les liens informels dans les commerces, accueil préférentiel dans les cafés, relations de voisinage etc.);
 - La mise en œuvre d'au-moins une de celles-ci ;
 - Une méthodologie de promotion très active de ces offres existantes, notamment auprès des personnes les plus isolées – peu entourées de proches-aidants (porte-à-porte ?) ;
 - Une mise en place d'au moins une forme d'organisation pérenne sur la thématique ;
 - Une évaluation du projet/processus.

Indicateurs :

- Nombre de communes ou quartiers ayant développé un plan d'action
- Nb. de mesures mises en place
- Nb. de ressources inventoriées
- Nb. de 65+ ayant participé à l'élaboration du projet
- Nb. de 65+ bénéficiant des mesures mises en place

B. Renforcer les compétences des communes en matière de promotion de la santé.

D'ici 2022, tous les nouveaux conseillers communaux auront été sensibilisés aux thématiques de promotion de la santé et plus spécifiquement de l'isolement social des 65+

1. Mettre en place un concept de formation continue destiné aux autorités et employé-e-s communaux concernant :
 - Le rôle des communes en matière de promotion de la santé en général ;
 - L'isolement social et l'égalité des chances de manière spécifique ;
 - Les possibilités d'agir très concrètement ;
 - La participation communautaire.

Indicateurs :

- Implication active de la CDC-santé
- Nb. de sessions de formation
- Nb de conseiller-e-s et employé-e-s communaux ayant participé

LIVRABLES & CLIENTS

- Document sur l'état des lieux des facteurs urbanistiques et sociaux facilitant ou empêchant l'accès à l'espace public et aux ressources locales dans les communes ou quartiers retenues (réalisé par l'Université de Neuchâtel en collaboration avec les ONG et acteur-trice-s actif-ve-s localement)
- Inventaire des ressources disponibles dans les lieux définis par le projet (idem)
- Plan d'action local et recommandations en collaboration avec les partenaires locaux (RUN et UniNe) et mise en œuvre concrète de ce dernier
- Rapport d'évaluation
- Offre de formation continue destinée aux autorités et collaborateur-trice-s communaux

Mots clefs du projet : 65+, isolement social, participation, réseau de soutien à petite échelle

Conditions cadres, contraintes, restrictions

CONDITIONS CADRES

Une rencontre entre les acteurs principaux du projet (UniNe, SCSP et RUN) a eu lieu afin de déterminer la motivation à travailler ensemble sur un tel projet ; d'en définir les contours ; de réfléchir à sa pertinence et sa faisabilité.

La CDC-santé, en sa séance du 20 juin 2019, a confirmé son intérêt dans le projet et son souhait d'aller de l'avant. Le RUN est également partant. UniNe, étant déjà sur le projet *Homage* qui aura le même territoire et le même public cible, a donné également son accord de principe pour participer à cette démarche. La présente note de cadrage leur a été soumise, comme première esquisse du projet. Cette dernière sera également envoyée à PSCH afin de savoir si le projet a des chances d'être accepté, avant sa soumission officielle en août.

Le cas échéant, une demande de fonds avec un projet complet sera soumise à PSCH.

CONTRAINTES

La contrainte principale est la validation du projet par la CDC santé (acquis pour la présente esquisse).

L'implication du RUN, qui dépendra de la position de la CDC santé.
L'implication d'UniNe.
Les ressources au sein du SCSP.
L'acceptation par PSCH

RESTRICTIONS

L'appel à projet a été lancé au printemps 2019, le temps à disposition pour la réflexion et la consultation des différents acteurs est très court.

Avantages du projet, utilité

Cet appel à projet est l'occasion de consolider une collaboration déjà mise en place avec les communes neuchâteloises et le Réseau urbain neuchâtelois et de l'étendre à l'Université de Neuchâtel.
C'est également l'opportunité de mettre plus de ressources dans un domaine encore peu exploré à Neuchâtel.
Enfin, ce projet permettra de dégager des outils (atteinte des personnes âgées isolées) utiles pour l'atteinte des populations isolées en général.

Conséquences d'une non-réalisation

Si ce projet n'est pas réalisé, le canton ne pourra pas profiter du soutien financier de PSCH et donc de développer les collaborations et les mesures concrètes mentionnées plus haut.

Facteurs de succès / risques

FORCES

Profiter du financement supplémentaire de PSCH afin d'atteindre un objectif qui ne figure pas clairement dans le PAC 65+ actuel (prévention et lutte de l'isolement des personnes âgées)

FAIBLESSES

Plusieurs acteurs en présence qui doivent valider et adhérer au projet. C'est une richesse, mais c'est aussi un risque de non réalisation.

OPPORTUNITES

Renforcer la collaboration avec les communes et l'université de Neuchâtel.

MENACES

La non validation de la CDC santé et donc la non adhésion du RUN.

Échéancier résumé

- Fin avril 2019 : appel à projet PSCH
- Mai 2019 : analyse de l'appel à l'interne du SCSP et premières idées de projet et de collaboration
- Début juin : séance de coordination avec les partenaires choisis (UniNe et RUN)
- Mi-juin : esquisse du projet et validation des partenaires (y compris présentation et validation de la CDC santé)
- Fin juin : envoi de l'esquisse à PSCH
- Fin août : dépôt de la demande complète à PSCH
- Automne : réponse de la part de PSCH
- 1^{er} semestre 2020 : finalisation de la méthodologie, contractualisation avec les partenaires, mise en place du Copil – définition de l'offre de formation
- 2^{ème} semestre 2020 : documentation, état des lieux et cartographie des ressources dans les trois communes ou quartiers retenus – mise en œuvre de l'offre de formation
- 1^{er} semestre 2021 : élaboration des plans d'action de chaque commune/quartier et validation par le conseil communal

- 2^{ème} semestre 2021 : mise en œuvre des plans d'actions – mise en œuvre de l'offre de formation
- 1^{er} semestre 2022 : mise en œuvre des plans d'action
- 2^{ème} semestre 2022 : mise en œuvre des plans d'action, rapport d'évaluation, promotion de la méthodologie

Organisation

GOUVERNANCE

Le projet est réalisé de manière conjointe entre le SCSP, la CDC santé, l'Université de Neuchâtel et le RUN. Afin de garantir le succès du projet d'autres partenaires seront sollicités, notamment Pro Senectute pour garantir le lien et la participation des personnes concernées dès le début du projet. Ces acteurs formeront le **comité de pilotage**.

Rôles :

SCSP : membre du Copil ; préparation ; dépôt et suivi de la demande de fonds ; répondant auprès de PSCH.

CDC- santé : membre du Copil ; recrutement des communes pour la phase pilote ; promotion de la méthodologie auprès de toutes les communes (en fin de projet en fonction de l'évaluation).

RUN : membre du Copil, accompagnement et coordination opérationnelle du projet ; élaboration d'une recommandation par quartier/commune et de sa mise en œuvre, élaboration d'un concept de formation continu, organisation logistique, suivi et coordination globale ; garant de l'interface avec la CDC-Santé.

UniNe : mandat pour définir la méthodologie participative, cartographier, accompagner et documenter le processus ainsi qu'établir un bilan des impacts.

Communes participantes : Disponibilité ponctuelle dans la phase pilote ; intégration des bonnes pratiques en fin de projet ; valorisation de l'expérience

Pro Senectute : membre du Copil ; expertise thématique ; soutien au recrutement des personnes directement concernées (personnes âgées et proches aidant-e-s). (non encore contactés)

Coûts du projet et financement

Coûts du projet

À ce stade le détail des coûts du projet n'est pas encore défini, il sera toutefois limité aux fonds octroyés par PSCH. (100'000.- /an pour 3 ans)

Budget joint

Mode de financement

Subvention de PSCH suite à la demande de fonds du SCSP.

Pilotage du projet

Ce point sera défini plus précisément dans un deuxième temps, si le projet est retenu par PSCH. Dans tous les cas, le projet sera coordonné avec les démarches existantes :

- Planification médico-sociale et son axe proches-aidants / bénévolat
- Projet « aider les proches-aidants » soumis au fonds PdS de PSCH
- Projet de promotion de la santé dans les communes dans le cadre du PAC 65+ - Partenariat avec la CDC-santé

Annexes

Indiquer ici les documents annexés à la demande de projet.

Distribution à

PSCH, direction SCSP, RUN, CDC-Santé et UniNe